

REUNION DE CRISE AU CABINET DE LA MINISTRE DE L'INTERIEUR

Vendredi passé, les organisations syndicales représentatives ont été reçues au Cabinet de l'Intérieur dans le cadre d'une réunion de crise. Il apparaît clairement que le gouvernement est occupé à une analyse en profondeur de l'Arrêt ET cherche des solutions.

Toutes les organisations syndicales représentatives sont évidemment d'accord avec la mesure transitoire envisagée dans l'Arrêt au sujet des membres du personnel qui ont introduit leur dossier de pension. Il apparaît à tout le monde qu'il faut ici de la souplesse et que tous ces dossiers doivent être envisagés d'un bon œil.

Les participants à cette réunion de crise ont ensuite été informés que la ministre a diffusé un communiqué de presse dans lequel elle assure *«faire tout pour réduire l'impact de cet Arrêt auprès des membres du personnel, et notamment par le biais d'une demande d'amélioration de l'Arrêt.»*.

Elle a rappelé ensuite que le Législateur est et reste souverain pour *«déterminer si nécessaire de nouvelles dispositions compatibles avec le seul moyen retenu par la Cour Constitutionnelle ET ramenant la stabilité pour un nombre maximum des membres du personnel.»*.

MAIS LE SLFP POLICE PREND AUSSI L'INITIATIVE ...

Nous avons, entre autres choses, pris contact avec différents politiques importants qui connaissent bien l'organisation policière et qui en défendent ardemment les intérêts. Ils comprennent très (trop) bien que cette Arrêt n'est pas qu'un drame social pour bon nombre de collègues, mais qu'il représente un danger opérationnel ET financier évident à court terme pour les zones de police locales. Sans pour autant pouvoir promettre de trop, nous pouvons écrire que ces politiques sont prêts à prendre des initiatives à court terme au Parlement pour «amortir» cette décision catastrophique, voire pour la rectifier positivement. Nous attendons donc la concrétisation de cette initiative.



CES "FLICS DE SALON" ULTRA-CORPORATISTES USERONT-ILS DES MÊMES METHODES IRRESPONSABLES AU SUJET DU TRAITEMENT FONCTIONNEL? SUIVEZ NOTRE RAISONNEMENT ...

Notre analyse de l'Arrêt nous permet de constater que ceux qui se sentent «discriminés» à propos de leurs conditions de départ à la pension, ont pourtant pu profiter d'un nombre non négligeable de nominations et de mesures transitoires très avantageuses auxquelles la grande majorité des autres membres du personnel n'ont pu que rêver. Il est étonnant qu'ils n'ont jamais voulu en faire profiter tous leurs collègues ...

Mais plus encore, certains de ces «avantages» envisagent sereinement – du haut de leur tour d'ivoire – la mise en place d'un traitement fonctionnel.

Car cela fait bien des années que la juste compensation des prestations irrégulières (nuit, week-end, ... mais aussi frais journaliers) livrées par la grande majorité des collègues prenant les risques de la première ligne est comme un clou dans leur chaussure.

Et il est bien connu que ces «avantages» comme par hasard, organisent les choses pour participer le week-end à telle action, tel événement, tel service régulier, et même tel service de bureau, pour ... «coordonner». Et ce sont ceux-là, les «avantages», qui sortent dans la presse pour prétendre que les policiers de terrain, les vrais qui font un véritable travail opérationnel, sont les «profiteurs».



C'est ainsi que certains d'entre ces «avantages» se sont dit qu'ils pourraient remettre la taille droite (à leur avantage, évidemment) par la mise en place d'un traitement fonctionnel.

Une chose est certaine: le SLFP Police n'acceptera JAMAIS que les policiers qui font les jours et les nuits en première ligne au service de la population, soient une nouvelle fois les dindons de la farce. Nous exigeons que le véritable travail opérationnel de première ligne soit mieux rémunéré!

Mais cet Arrêt catastrophique et l'exemple de cet hypothétique traitement fonctionnel ne sont que l'illustration de ce qui attend peut-être une majorité de membres du personnel dans le court terme ... Pensez-y!

UN BON CONSEIL ?

Pour conclure, nous avons un conseil à l'adresse des collègues membres de ces

«associations» ayant par leurs recours téméraires obtenu pour seul résultat final le préjudice de notre intérêt à tous: affiliez-vous à une organisation syndicale représentative qui défend professionnellement et avec sérieux les intérêts des membres du personnel, qui sait ce qu'elle fait et ce qu'elle dit ...

– Vincent Gilles – Vincent Houssin